



Vesoul : la double peine

Avec son Nouveau Contrat Antisocial, la direction attaque les paies et les droits des salariés de tous les sites. Mais à Vesoul, c'est la double peine ! La CGT vous explique ces injustices.

Le paiement du samedi et la majoration de 45 %

Depuis des décennies, dans tous les secteurs de DLPA, nous travaillons le samedi en volontariat. Ce système a toujours donné satisfaction :

- Cela permet de livrer le réseau en temps et en heure pour satisfaire le client.
- Les salariés s'y retrouvent :
 - ✓ C'est du volontariat. Celui qui ne veut pas ou ne peut pas pour une raison ou une autre n'a pas d'obligation.
 - ✓ Les volontaires arrondissent un peu leurs fins de mois avec des samedis reconnus en heures supplémentaires et majorés à 45 %.

Vous êtes très nombreux à refuser la remise en cause du volontariat et de la majoration à 45 %. Vous avez raison de refuser la baisse de vos paies.

Les manœuvres de la direction

La direction PSA annonce une réunion à Vesoul pour apporter une solution.

A la place du volontariat, la direction prévoit l'instauration de « cycles de travail comprenant le samedi ». Elle explique, lorsque le samedi est compris dans un cycle, la majoration de 45 % est maintenue.

Elle oublie de dire que dans ce cas-là c'est le paiement des heures qui disparaît !

Ainsi les salariés travailleraient par roulement le samedi et seraient en repos alternativement un jour de semaine, lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi !

Une usine à gaz qui ne respecte pas le volontariat, qui ne convient à personne et qui s'attaque tout autant à notre paie !

Exemple

Robert gagne 1600 € par mois (80 € par jour).

☺ Aujourd'hui pour une semaine avec volontariat le samedi, il a 6 fois 80 € = 480 € et la majoration de 45 % (36 €) soit au total 516 € pour la semaine.

☹ Pour une semaine avec le samedi dans le cycle, il touchera 5 fois 80 € = 400 € et la majo de 45 % (36 €) soit au total 436 €.

Le cycle c'est 80 € de moins dans la semaine !

Nos anciens exclus !

Pour le congé-senior, la direction a fixé comme condition de reconnaissance de la pénibilité : 17 ans de travail en horaire alterné (doublage) ou de nuit.

La CGT et d'autres syndicats ont demandé que soient inclus les horaires « toujours du matin ou toujours de l'après-midi » très nombreux à Vesoul. Pour la direction, c'est NIET !

Ces messieurs considèrent que se lever chaque matin à 4 H pour venir trimer à l'usine, ce n'est pas pénible.

Ce n'est pas nous qui avons choisi, ces horaires, c'est la direction qui nous les a imposés et aujourd'hui, elle ne veut pas les reconnaître.

Après le succès de la journée du 18 septembre, la CGT appelle tous les salariés à participer à une 2^{ème} journée d'action organisée conjointement dans tous les sites PSA, jeudi 3 octobre.

A Vesoul, défendons nos paies et nos droits comme dans les autres sites, Mais en plus refusons, que la direction PSA nous applique la double peine !